

MAIRIE
DE
CAHUZAC



COMMUNE DE CAHUZAC
(Tarn)

ARRETE n° 2025-05-04

ARRETE PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT POUR CAUSE DE DEMENAGEMENT et
EMMENAGEMENT

Le Maire de la Commune de CAHUZAC,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de M. SCUCCATO et de Mme BONASTRE en date du 15 mai 2025, qui souhaitent occuper temporairement le domaine public pour cause de déménagement et emménagement au 37 rue de la Janardarié Basse ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant le déménagement et l'emménagement ;

ARRETE :

Article 1er : Du 05 juin 2025 – 9H00 au 09 juin 2025 – 12H00, M. SCUCCATO et Mme BONASTRE sont autorisés à procéder à l'occupation du domaine public par des camions de déménagement, au 37 rue de la Janardarié Basse, pour cause de déménagement et emménagement.

Article 2 : Ces déménagements et emménagements nécessiteront les dispositions suivantes : stationnement de camions de déménagements.

Article 4 : La signalisation sera mise en place par les permissionnaires, accompagné du présent arrêté.

Article 5 : Les intéressés occuperont temporairement le domaine public et veilleront à préserver les droits des tiers.

Article 6 : M. le commandant de gendarmerie, et Mme le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cahuzac le 19 mai 2025

Le Maire,

Alexia BOUSQUET

